

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE

SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2014

Date de convocation : 02/09/2014, d'affichage : 02/09/2014.

Conseillers en exercice : 15, présents : 12, votants : 15,

L'an deux mil quatorze, le 08 septembre à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude **CHASSELON**, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **CHASSELON** Jean-Claude, **VAILLANT** Jean-Pierre, **POTIER** Bruno, **SIROT** Isabelle, **SLOSARCZYK** Eric, **POULLE** Sophie, **DE LE VALLEE** Sandrine, **TALON** Vanessa, **DEBREYNE** Eric, **COCHENNEC** Audrey, **PARIZOT** Olivier, **FELIX** Jean-François, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **RENAUX** Jimmy, **VANDINI** Christophe, **TREFCON** Virginie,

Etaient absents non excusés : MM.,

Avaient donné pouvoir : M. **VANDINI** Christophe à M. **CHASSELON** Jean-Claude,

M. **RENAUX** Jimmy à M. **FELIX** Jean-François,

Mme **TREFCON** Virginie à Mme **POULLE** Sophie.

M. **FELIX** Jean-François a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

GARDERIE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire rappelle que l'organisation des rythmes scolaires occasionne des changements au niveau de la mise en place de la garderie et des temps d'activités périscolaires, notamment quant à l'encadrement des élèves par du personnel qualifié et l'établissement de nouveaux horaires pour ces deux activités périscolaires.

Il propose donc au conseil municipal de déléguer la garderie scolaire et les temps d'activités périscolaires à l'Association YOKIS, qui est compétente pour organiser et gérer ces deux activités.

Il propose de ce fait d'annuler la délibération du conseil municipal prise le 22 août 2014, concernant les tarifs de la garderie scolaire.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté le Maire et après discussion,

Décide, par 8 voix pour dont 2 pouvoirs, 3 voix contre dont 1 pouvoir, et 4 abstentions,

de confier, dès la rentrée scolaire 2014 –2015, l'organisation et la gestion de la garderie scolaire et des temps d'activités périscolaires à l'association YOKIS.

d'annuler sa délibération du 22 août 2014 concernant la garderie scolaire.

Monsieur le Maire rappelle que ces deux activités ont lieu à la salle polyvalente.

PLU (MODIFICATION DU PLU) :

Monsieur le Maire rappelle que dans les informations diverses de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin dernier il a informé l'assemblée que deux demandes de modification du PLU seront transmises au Président de la Communauté de Communes du Pays Hamois pour suite à donner.

Il s'agit de la parcelle AB 52 appartenant à la SCI MAF, située 30 rue de Flamicourt et de la parcelle AD 72 appartenant aux Consorts MINGUET, située 109 rue de Paris.

Ces deux demandes ont été adressées à la CCPH le 08 juillet 2014.

Suite à la transmission desdits dossiers, il a reçu un courrier émanant de la CCPH en date du 1^{er} août 2014, (lecture est faite au conseil du courrier), qui l'informe que ces modifications qui nécessitent une importante révision du PLU ne sont pas envisageables actuellement.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que lors de la réunion du prochain conseil syndical de la CCPH, il demandera qui a pris la décision de classer ce dossier sans suite actuellement.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ce dossier.

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la Préfecture de la Somme, daté du 14 août 2014 concernant le prélèvement-reversement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) au titre de l'exercice 2014.

La fiche de répartition dudit fonds est ainsi calculé comme suit :

Somme reversée à la commune de Muille-Villette : 7356,00 euros,
Somme prélevée à la commune de Muille-Villette : 3525,00 euros

Avec un solde positif en la faveur de la commune s'élevant à 4311,00 euros.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

DEVIS ABATTAGE D'ARBRES :

Monsieur le Maire rappelle qu'à la réunion du 08 août dernier, il avait été présenté un devis d'abattage d'arbres situés chemin de Flamicourt, au niveau de Mme SWIATHY ; devis présenté par l'entreprise FOUBLIN pour un montant de 2387,00 euros HT.

Comme convenu, M. POTIER Bruno s'est rapproché de cette entreprise pour solliciter un rabais sur devis du fait que ladite entreprise allait récupérer tout le bois d'abattage.

Un nouveau devis ramené à 2300 euros HT est donc présenté à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide l'abattage des arbres ci-dessus mentionnés,

Autorise le Maire à signer le devis de 2300 euros HT avec l'entreprise Claude FOUBLIN.

VIREMENTS DE CREDITS :

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a procédé à l'acquisition de mobilier pour les écoles, de matériel informatique pour la mairie, d'extincteurs pour les bâtiments communaux et au paiement de la participation communale du programme FISAC.

Le Conseil Municipal, après discussion, considérant que ces opérations étaient nécessaires, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'inscrire ces dépenses au budget avec une ouverture ou une augmentation de crédits, en section d'investissement, en dépenses, aux articles suivants :

Article 2158 (MAT) : 1 200,00 euros,
Article 2183 (MAT) : 400,00 euros,
Article 2184 (MAT) : 5 100,00 euros,
Article 2041512 (FISAC) : 1550,00 euros,

par prélèvement desdites sommes à l'article 020 (dépenses imprévues) pour un montant de : 8 250,00 euros.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 05 septembre 2014, émanant de l'association « la Vie Libre », qui remercie la commune pour la subvention allouée en 2014 (50 euros).

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 07 juillet 2014, émanant des « Restaurants du Cœur » qui fait savoir que 10 familles ont été inscrites aux restaurants du coeur, ce qui représente 1800 repas distribués au cours de la période 2013 – 2014 (campagne d'hiver de décembre à mars et campagne d'été de mai à octobre).

Il rappelle à cette occasion que la commune alloue à cette association une subvention annuelle de 150 euros.

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de remerciements daté du 27 juillet 2007 émanant de M. et Mme VALET, qui remercient la commune pour le colis distribué à l'occasion de la fête communale.

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail daté du 05 mars 2014 émanant de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme qui donne la marche à suivre pour le curage des fossés.

En réalité, dans le cadre de la police de l'eau, une collectivité comme une commune ou une association foncière de remembrement doit impérativement avertir par courrier les Services de la Police de l'Eau (DDTM) avant de procéder au curage des fossés.

Monsieur le Maire fait savoir que 92 élèves fréquentent l'école de Muille-Villette à l'occasion de la rentrée scolaire 2014-2015 ; 31 en maternelle (petite et moyenne section), 23 en grande section et cours préparatoire, 18 en CE1 et CE2 et 20 en CM1 et CM2.

Monsieur le Maire fait savoir qu'une benne sera prochainement installée face à l'atelier communal (le 09 septembre) afin de vider celui-ci de tout ce qui est encombrant ou qui est devenu inutile.

Le Conseil Municipal prend bonne note de toutes ces informations.

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il va devoir recruter un employé à raison de 20 heures par semaine, en contrat CAE, dans les mêmes conditions que celui qui est actuellement en place. Ce contrat sera mis en place à compter du 1^{er} octobre 2014.

La description de l'offre de l'emploi est la suivante : « au sein de la commune ce contrat servira à la tonte des pelouses, l'entretien des espaces verts et l'entretien des bâtiments communaux ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et après discussion, à l'unanimité, accepte le recrutement d'un emploi sous contrat CAE, à raison de 20 heures par semaine, à compter du 1^{er} octobre 2014.

Mme COCHENNEC demande à Monsieur le Maire quels sont les horaires effectués par les agents communaux qui sont employés pour tous les services concernant les écoles de Muille-Villette. Monsieur le Maire donne les horaires effectués par ces agents tout en informant le Conseil Municipal qu'une réunion avec ce personnel a eu lieu le 25 août dernier pour discuter de ces horaires ; nouveaux horaires mis en place à l'occasion des nouveaux rythmes scolaires et acceptés par celui-ci. Le Conseil Municipal en prend note.

Monsieur FELIX demande si dans le cadre de la sécurité routière il ne serait pas judicieux de mettre la rue des Troènes en sens unique. Monsieur le Maire fait savoir qu'une réflexion sera engagée à ce sujet.

Concernant l'impasse Ferreira, Monsieur FELIX demande si la route a été réparée. Il faut savoir que M. FERREIRA a effectué des réparations sur la route qui est une route privée.

Mme POULLE demande si Muille-Villette est concerné par le Haut débit. Monsieur le Maire répond que les travaux actuels passant par Muille-Villette concernent la commune de BROUCHY.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 21 heures 50 minutes.

Suivent les signatures.....